FG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :		14

Séance du 17 Juillet 2025 **N°25-07-04**

Date de la convocation
9 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-sept juillet
à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :
M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, conseillère municipale déléguée,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M. Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER (arrivée à 19h20 – à partir de la délibération 25-07-03), M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :
M. Denis SALANON qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET,
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir M. Alain MONDON.

Absents excusés sans pouvoir
Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Travaux de renaturation du parc du Sambalou : avenant n°1 lot 1 terrassement – génie civil – réseaux – revêtements (partie commune).

Monsieur le maire rappelle le cadre règlementaire, selon les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique, concernant les marchés passés selon une procédure adaptée.

AR Prefecture
043-214302051-20250717-25_07_04-DE
Reçu le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Monsieur le maire précise qu'un groupement de commande publique a été contracté avec la communauté de communes Loire Semène, selon la délibération n°23-07-06 du 7 décembre 2023, concernant le marché de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou.
Par décision n°2024-002 du 20 mai 2024 le lot 1 Terrassement – génie civil – réseaux et revêtement pour la partie mairie a été attribué au groupement MOULIN TP – BOUCHARDON SA – ODTP43 (sous-traitant), pour la somme de 49 446.90 € HT.

Des travaux supplémentaires doivent intervenir dans le cadre de ce marché. Monsieur le maire présente dans le détail les prestations à introduire au coût initial, pour un montant de 5 160.00 € HT :
- Fourniture et pose d'un coffret type EDF pour protection du programmateur en extérieur et initialement prévu dans le gymnase
- Fourniture et pose d'un compteur DN65 pour l'irrigation du terrain dans le local technique arrosage
- Fourniture et pose d'une borne incongelable raccordée sur le réseau d'irrigation en provenance du plan d'eau
- Mise à niveau de la grille EP y compris changement sur Chemin du Petit Roure
- Création de regard grille EP 40X40 y compris raccordement (20ml en PVC diamètre 160) sur Chemin du Petit Roure
- Création de regard grille EP 40X40 y compris raccordement (15ml en PVC diamètre 160) pour récupération des eaux du parking du gymnase G2.

Le présent avenant a également pour objet l'ajustement des quantités au réel de la tranche ferme 2, pour un montant de – 1 026.00 € HT :
- Suppression de 3 regards 600x600 mm.

En intégrant les travaux complémentaires et les travaux en moins-value, l'avenant proposé s'élève donc à la somme de 4 134.00 € HT, portant ainsi, le nouveau prix du lot 1 à 53 580.90 € HT, soit une augmentation de 8.36% par rapport au prix initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature de l'avenant n°1 pour le lot terrassement – génie civil – réseaux et revêtement pour la somme de 4 134.00 € HT, portant le prix nouveau du marché à 53 580.90 € HT.

DE CHARGER monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 17 juillet 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER

MAIRIE DE SAINT-JUST MALMONT (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-214302051-20250717-25_07_04-DE
Reçu le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025